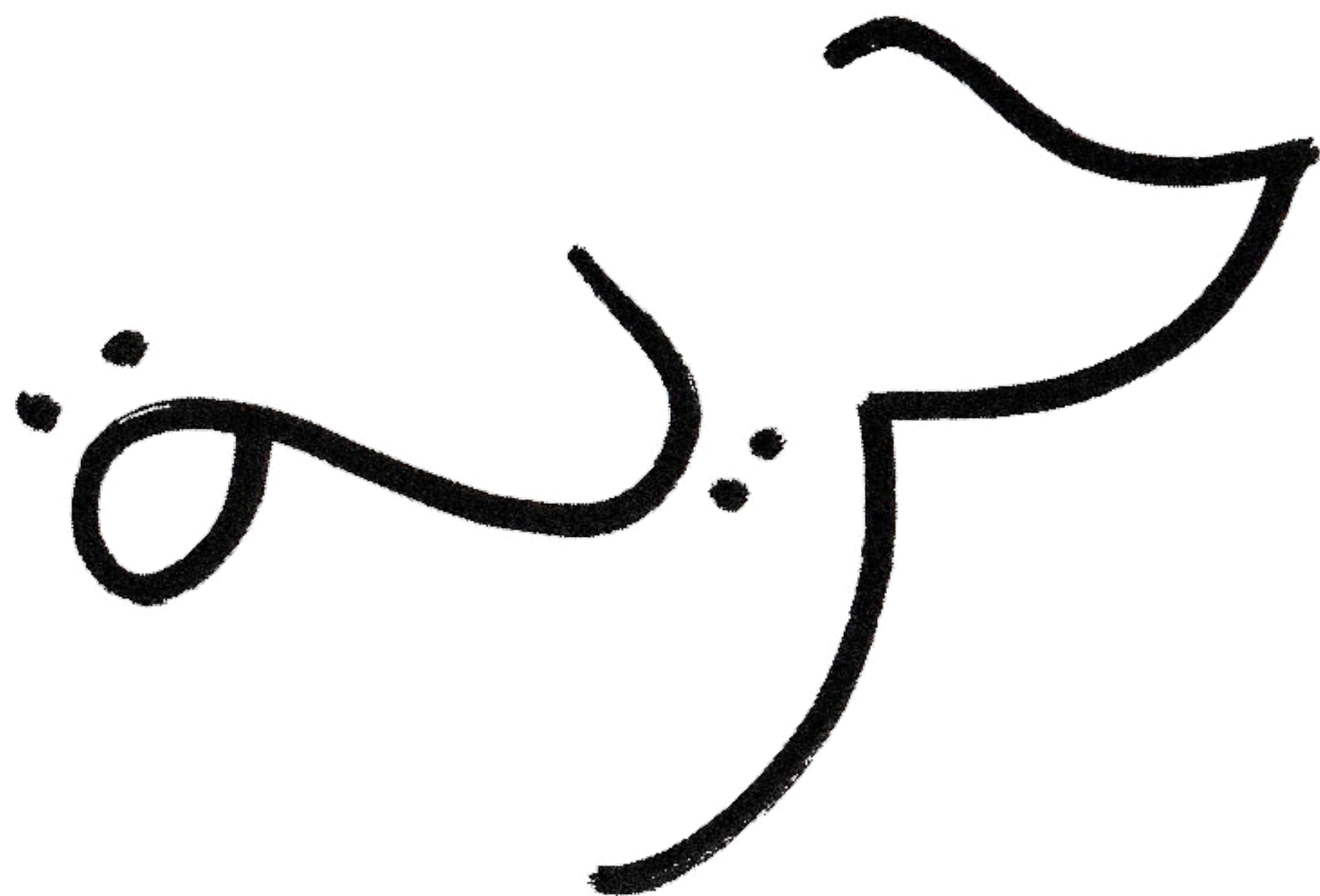
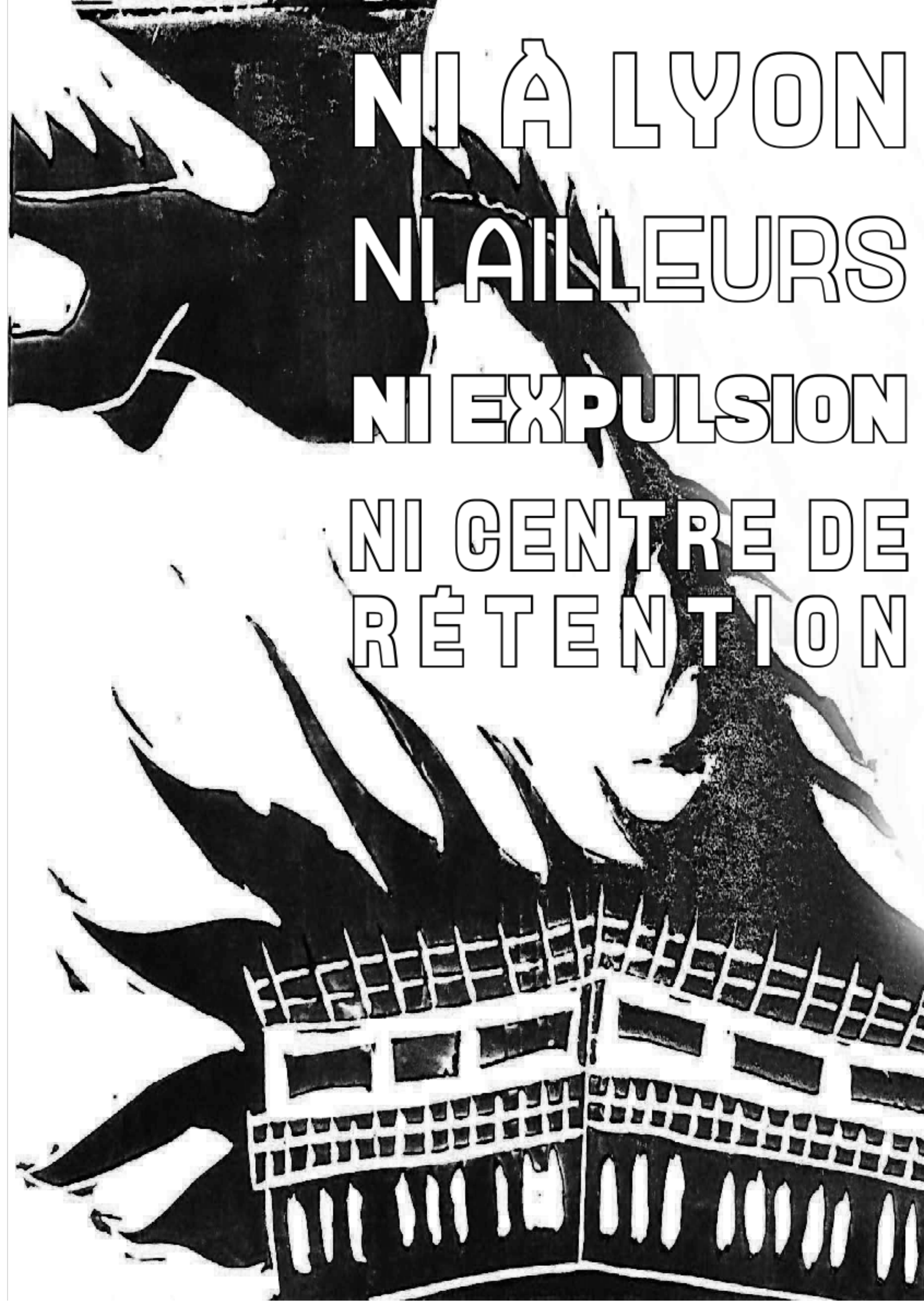


**À BAS LES CRA
À BAS LES FRONTIÈRES
SOUTIEN À TOUSTES
LES PRISONNIÈR-ES**



**NI À LYON
NI AILLEURS
NI EXPULSION
NI CENTRE DE
RÉTENTION**



Contacts

Pour se tenir informéEs de l'actualité de la lutte dans les CRA à Lyon et ailleurs, envoyer un mail à :

lyonanticra-newsletter-subscribe@lists.riseup.net

Des témoignages sont régulièrement publiés sur :

crametoncralyon.noblogs.org

Si vous connaissez une personne qui a été arrêtée, vous pouvez envoyer un mail à :

lyonanticra@riseup.net

Facebook :

[Crame ton CRA – Lyon St Ex –](#)

Sommaire

Qu'est-ce qu'un CRA?	4
Informations sur le CRA de Lyon	6
Témoignages et luttes à l'intérieur	8
Contre la construction d'un nouveau CRA à Lyon	32
Contacts	34



Qu'est-ce qu'un cra ?

Les centres de rétention administrative (CRA) sont des prisons pour étrangèrEs. Même si les textes juridiques ne les désignent pas comme tels, ce sont des lieux d'enfermement et de privation de liberté, où les violences policières, les menaces et les humiliations sont quotidiennes. En plus de la violence inhérente à tout enfermement, les flics leur infligent toutes sortes de violences physiques et psychologiques, et les associations ainsi que le personnel médical sont bien souvent complices, voire collabos.

Des personnes dont la situation est considérée comme irrégulière sur le territoire français y sont incarcérées jusqu'à 90 jours, à l'issue desquels elles sont soit déportées, soit incarcérées en maison d'arrêt (le refus d'embarquer est passible de prison ferme), soit relâchées (tout en restant sous la menace constante d'une nouvelle arrestation).

La France compte 24 centres de rétention administrative (soit 1549 places), dans lesquels plus de 45 000 personnes ont été enfermées en 2018, en plus de nombreux autres

locaux de rétention.

L'enfermement et la déportation comptent parmi les multiples formes de la guerre qu'il mène à ceux qui n'ont pas les « bons papiers ». Pour mener cette politique répressive raciste et injustifiable, un système bien rodé est mis en place, qui implique la participation de toute une série d'acteurs, des constructeurs de prisons aux compagnies aériennes, en passant par les préfetures, la justice et les associations censées effectuer un accompagnement juridique. C'est ainsi que fonctionne la machine à enfermer et à expulser.

Face à cela, dans les CRA, des luttes et des résistances, qu'elles soient individuelles ou collectives, il y en a toujours. Que ce soit par des grèves de la faim, des blocages de promenades, des tentatives de bloquer ensemble des expulsions, des incendies des lieux d'enfermement, des révoltes faces aux violences policières. Ce qui manque le plus souvent c'est de la solidarité à l'extérieur, la capacité de relayer les paroles des prisonnièrEs en lutte, de s'organiser pour les soutenir.



Toulouse - Campagne contre Eiffage - mars 2020

CONTRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CRA À LYON

En 2018, plus de 45 000 personnes ont été enfermées dans les 24 centres de rétention de France métropolitaine et outre mer. Cette année-là, 480 nouvelles places ont été créées, en aménageant les CRA existants, mais aussi en les agrandissant comme à Nîmes, Vincennes, Coquelles ou Lyon. En novembre 2019, poursuivant son objectif d'augmenter toujours plus les capacités d'enfermement, le gouvernement a annoncé la construction de trois nouveaux CRA à Olivet, Bordeaux et Lyon. Ce seront les premières constructions depuis près de dix ans.

Le début des travaux de ce nouveau CRA de 140 places est annoncé pour **mai 2020**, et son ouverture pour 2022, mais à ce jour, rien n'a encore commencé. La construction est prévue à proximité immédiate du CRA actuel, sur un terrain de 15672 m² appartenant à **Vinci**, comme toute la zone de l'aéroport. Le montant du marché s'élève à **22,855 millions d'euros**.

Nombre d'entreprises privées collaborent avec l'État et travaillent à maintenir le système des CRA. Entre la réouverture des CRA de Hendaye et de Geispolsheim, l'extension de ceux de Nîmes et de Coquelles, et le lancement des nouvelles constructions, les appels à projets fleurissent

sur les plateformes d'annonces de marchés publics, et les promoteurs immobiliers partent à la cueillette des contrats juteux. Une poignée d'entreprises se partagent le marché : Eiffage, Thémis – FM [filiale de Bouygues], Gepa [filiale d'Engie], Sodexo, Spie Batignolles.

À Lyon, la "réalisation" du nouveau CRA a été attribuée au groupe **Eiffage**, champion des constructeurs de taules, assisté par l'entreprise **ICAMO**, qui a déjà géré des chantiers pour la prison de Saint-Quentin Fallavier. Toute une clique d'autres boîtes se font aussi du fric dans l'affaire : **RI2L** pour l'architecture, **Cogeci** pour la structure, **Artelia** pour l'électricité, **Gantha** pour l'acoustique, **Hogos** pour le mobilier, **Eiffage Energies Système** pour l'exploitation maintenance, **GSF** pour «l'hôtellerie», **Eodd** pour l'ingénierie.

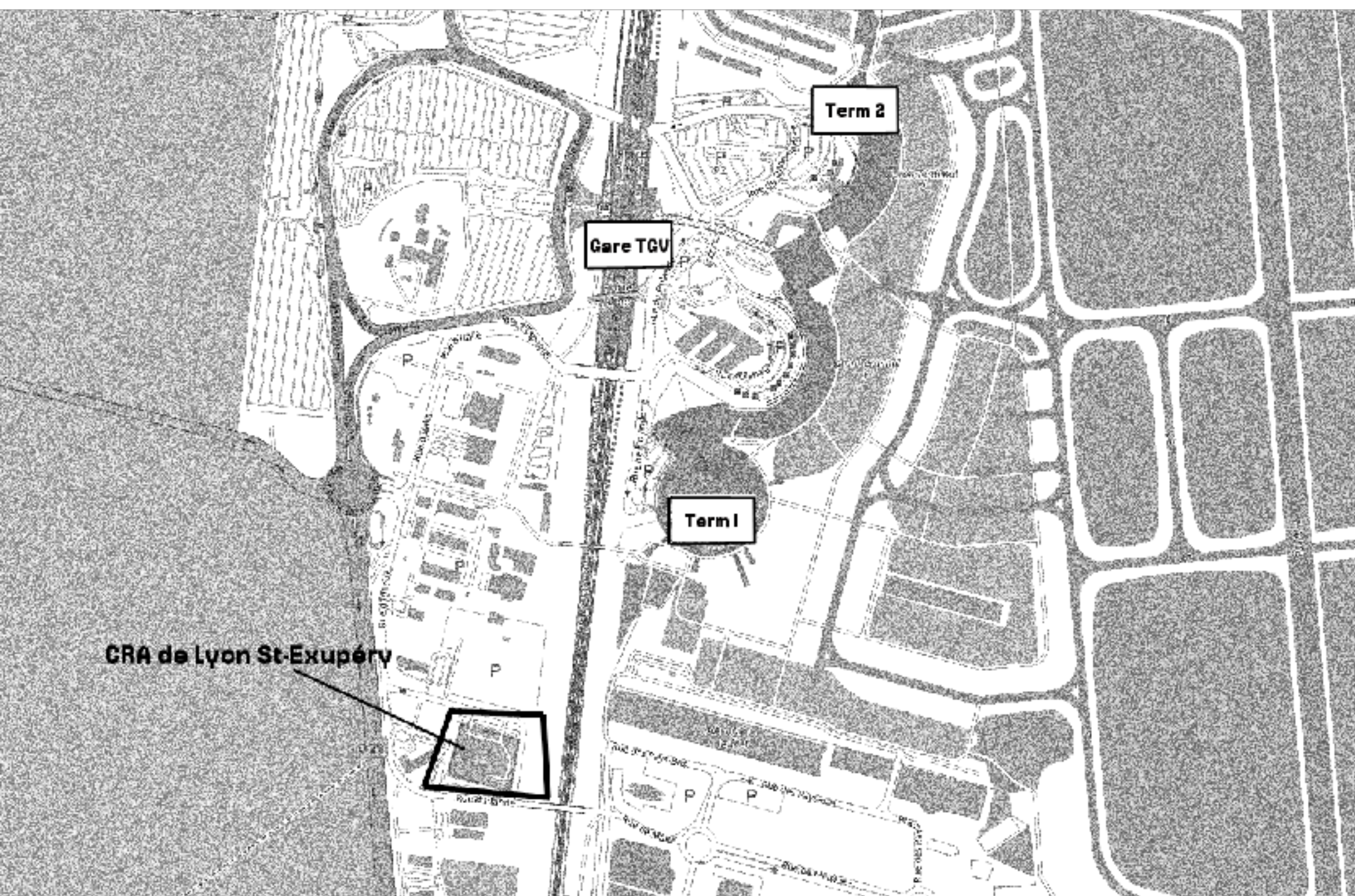
Il y a bien des moyens de leur signifier notre opposition : soyons imaginatif.ves !

À Olivet, près d'Orléans, l'ouverture est prévue pour 2023, et le coût total estimé à treize millions d'euros. Un collectif s'est monté, et une mobilisation a d'ores et déjà commencé. Le 4 avril, une manifestation devait avoir lieu à Orléans. Elle a été annulée à cause du confinement, mais la lutte continue.

À LYON, IL EST TEMPS DE SE MOBILISER POUR QUE CETTE CONSTRUCTION NE VOIE PAS LE JOUR.



Informations sur le CRA de Lyon



PAPIERS

OU • TE • S

E PAPIERS

OUT !

DES PA
POUR TO
OU PAS DE
DU TO

Le CRA de Lyon se trouve à **Colombier Saugnieu** (69125), à 30km de Lyon, juste à côté de l'**aéroport Saint-Exupéry**. Il a été créé en 1995 dans un ancien hôtel Formule 1, et agrandi en 2019, pour arriver à une capacité de **140 places**. Il est « géré » par la Police aux Frontières et par Forum Réfugié, association à laquelle l'Etat sous-traite un prétendu « accompagnement juridique », mais dont le rôle réel est de collaborer à la machine à enfermer et à expulser. En 2018, 1 498 adultes et 2 enfants y ont été enfermés, dont 92 % d'hommes et 8 % de femmes, selon le rapport annuel des associations qui interviennent dans les centres de rétention.

Le CRA de Lyon est assez **difficile d'accès**. Cela fait partie de la répression : pour isoler encore plus les détenuEs et empêcher les soutiens, les CRA sont souvent situés dans des coins paumés, à l'abri des regards, et parfois tout près des aéroports pour enfermer au plus près des lieux de la déportation. La navette Rhône-Express dépose à 5 minutes du CRA mais coûte 16euros. On peut aussi y aller en transports en prenant le tram T3 jusqu'à l'arrêt « Meyzieu Z.I. », puis le bus C47 jusqu'au terminus (aéroport), mais cela prend environ deux heures. En voiture, il faut en moyenne 25 minutes depuis le centre de Lyon.

En théorie, les visites sont possibles tous les jours **de 9h30 à 11h 30** et **de 14h à 18h15**. On peut y aller seulE ou à deux. Si on le souhaite, il est parfois possible de rencontrer une ou plusieurs personnes en même temps. Dans les faits, ce droit de visite est bien souvent entravé par toute une série de pratiques de dissuasion destinées à maintenir les détenuEs dans l'isolement, et donc à pouvoir faire des CRA des zones de non-droit à l'abri des regards : longues attentes à l'entrée du centre, sans espace pour s'asseoir ni s'abriter ; décisions arbitraires de suspendre ou retirer le droit de visite ; fouilles au corps et humiliations verbales de la part des policièrEs ; mensonges sur la disponibilité des parloirs ; interdictions arbitraires d'amener certains objets ou denrées ; pressions sur les prisonnièrEs recevant la visite de personnes associées au milieu militant...

Un moyen de soutenir les personnes incarcérées est de leur téléphoner via les cabines téléphoniques du CRA, pour témoigner de notre solidarité. À Lyon, les numéros sont **04 72 22 09 19** (Zone Nord), **04 72 22 08 18** (Zone Ouest), et **04 37 46 27 15** (Zone Famille). Les cabines ne fonctionnent pas toujours, ce qui renforce encore l'isolement. On peut aussi joindre Forum au 04 72 23 81 31/64, ou directement l'administration du CRA au 04 87 24 90 50, pour leur dire ce qu'on pense des CRA.

Attention si vous appelez les cabines dans la perspective de publier un témoignage, veillez à l'anonymisation des prisonnièrEs : ne diffusez pas leur prénom ou des audios de leur voix sans modification, cela les expose à une arrestation, un procès, une peine de prison, le tabassage des flics à l'intérieur, etc.

TABASSAGE DE LA POLICE

PRISONNIÈR-ES EN LUTTE À L'INTÉRIEUR

Lundi 24 février 2020.

« Ça a commencé comme ça euh, après le repas de midi on est rentrés dans notre coté, coté orange.

Alors y'avait un gars albanais qui a demandé à ouvrir la porte et voilà, y'a un policier qui a répondu très agressivement.

Lui, il lui a dit : « pourquoi tu me parles comme ça, agressif ? ».

Alors ils sont venus, tous. Ils ont [passage inaudible] tout le monde.

Ils ont attrappé le gars, ils l'ont étranglé face à la mort, tu vois qui a enlevé la main des des des policiers. Et voilà ils l'ont tabassé à mort tu vois.

Il vont le ramener à l'hôpital quoi. Et voilà nous on va commencer aussi à faire notre grève.

Et ça va commencer dans tout le centre, c'est pas juste un coté. Ça va commencer dans tout le centre. »

« Ils sont là avec leur plastique là, avec leur casque, avec le gaz, avec tout ce qu'il faut. Ils sont venu là pour nous taper quoi. Comme ça...

(...) Ils sont venus avec leur plastique là qu'ils prennent devant eux. Tu vois ils étaient avec le gaz là, tout le matériel là, tu vois. Ils sont venu pour nous taper mais heureusement il s'est rien passé. Mais il nous a menacé : « vous allez voir ce qui va se passer », « vous allez voir », jsais pas.

Voilà ça a commencé à l'autre coté. Ça va passer dans tous les cotés, ils courent maintenant toute la journée.

Ce qu'ils font là c'est pas bien, ils vont trop trop loin franchement.

Voilà de tous les cotés c'est comme ça mais chez nous on a cassé toutes les portes, tu vois. Bah ouais ça fait réagir tu vois, quand ils viennent et ils tapent les gens comme ça pour rien du tout tu vois. »

Ce jour là, 9 personnes sont mises à l'isolement. Toustes les prisonnièrEs sont enfermées dans la cour à l'intérieur du CRA. Trois personnes ont immédiatement été déportées en Albanie, d'autres ont été mises en garde à vue, d'autres transférées vers un autre CRA.

y a deux. Quand tu sors dehors t'as une grande promenade, t'as une place où tu restes s'il pleut, s'il y a soleil, y a plein de chaises. Là où on est y a pas de chaises, il faut que tu restes t'assois par terre.

Là ils ont ramené des gens, ils n'ont même pas fait des tests [contre le coronavirus] pour eux. Les gens ils ont ramené de prison hier, avant-hier. Eux ils ont pas fait les tests ici. C'est trop, c'est pas protégé. On a jamais vu de protection. Jamais de gants, jamais de masques, jamais de gel. La première fois qu'on été côté jaune, celui qui est asthmatique, comme il est venu il a ramené gel de chez lui. On se servait tous du gel de chez lui.

Y a 12 cellules de 2 lits. Maintenant on est 9. La lumière du couloir ça s'éteint pas, c'est trop fort. S'il y a pas de porte, ça t'empêche de dormir. Dans la zone jaune, toutes les portes il y a. Ici y a que deux chambres il y a la porte. Quand on ferme la porte, c'est tout noir. Au moins tu arrives à dormir. Dans notre chambre on est trois. Quelqu'un vient il dort par terre : il met deux matelas, il dort avec nous. Et y a une autre chambre ils sont quatre, y a une chambre ils sont deux. Ces deux, ils ont mis un drap.

S'il y a pas de porte, ça reste tout sale. Avec la porte c'est un peu plus propre. Même nous on nettoie tous les jours. Si tu viens voir les chambres, tu vas voir la différence

entre les chambres où on est et les autres chambres qui sont ouvertes, c'est pas pareil.

Je dors tard. Je mange le soir, je dors vers 2h, 3h. Le matin 9h30 – 10h ils nous font sortir pour zarma ils nettoient les chambres. Ils ferment pour nous et nous on fini dormir dehors. On ramène nos matelas. On dort par terre, et c'est sale. Maintenant je suis dans la chambre, parce qu'ils ouvrent vers 13h comme ça. Comme j'ai rentré dans la chambre, j'ai pas le droit de changer mon drap, j'ai pas droit de changer rien. Ils m'ont dit « il faut que tu réveilles à 8h30 ».

Maintenant je vais prendre ma douche, moi j'ai pas de serviette. Ils te disent « il faut te lever à 8h30 ». J'ai pas de téléphone, j'ai pas de truc pour je mets le réveil, j'arrive pas à me réveiller à 8h30. J'ai pas de serviettes. J'ai pas de savon. J'ai rien. C'est pour ça, c'est n'importe quoi. Après, si moi je vais demander c'est que pour le rasoir et crème à raser.

Et tu prends pas la douche dans ta chambre, tu prends la douche dans une autre chambre à côté pour tu sa-lis pas ta chambre et il ne reste pas l'eau dans ta chambre. On sait jamais t'es dans un étang ou autre. Si tu vois les autres chambres, l'eau elle coule jusqu'au milieu de la chambre. C'est même niveau la douche avec la terre. L'eau passe par terre.

Moi je veux que ma liberté. C'est tout. »

français, sa femme elle est française, il travaille, il a un CDI... Il a pas mangé le 27 soir et même le 28 soir il a pas mangé. Si je vois dans les caméras le policier pousser le manger avec son pied, je ne mange pas moi-même, si j'étais à sa place je mange pas. Le 29 il n'a pas fait le Ramadan. Le 29 il arrive pas, comme il est venu ici avec les nerfs et tout, il a fumé. Tu vois, tu casses le Ramadan, tu casses plein de trucs, tu casses ta vie !

Je sais ils ont cru que lui zarma « c'est lui c'est le problème dedans, c'est lui il a monté la tête des gens » [pour résister au transfert] mais en gros lui il fait rien, chaque personne parle de lui, comme la grève [de la faim]. Il a pas dit : « vas-y, on fait tout le monde la grève ».

En fait les Albanais c'est eux qui ont commencé à faire la grève. Ils ont fait trois jours de grève et y en a plein plein plein qui ont été libérés, jusqu'à nous on a pété un plomb, on a tous crié, y a quelqu'un il est resté même pleurer, il a dit c'est c'est c'est quoi ça ? Libération, libération, libération, parce qu'on entend dans le poste quand ils libèrent quelqu'un. Et nous, tu viens dans le poste, tu vas signer, tu retournes. Mais eux : « viens, ramasse tes affaires et tu sors ». C'est pour ça, c'est, c'est pas logique.

Après quand nous on a vu ça, chaque personne a décidé pour lui pour faire la grève. Moi j'ai fait la grève comme

les autres. Quand on a commencé la grève on était sept. Tous ceux qui étaient encore là du 27 avril, tous ont fait la grève, on est resté sept. Après [trois jours] y a un policier qui est venu le soir, il a dit que « ça fait 13 ans que je travaille ici, vous faites n'importe quoi, j'ai jamais entendu personne qui fait la grève et qu'ils libèrent ». Après d'un côté, c'est un Arabe, il a parlé avec nous en arabe. On l'a écouté et après on a mangé...

Le début du Ramadan c'était bien, quand on était dans le côté jaune. Maintenant on est là, on a de la bouffe d'il y a deux trois jours. Des fois la bouffe aujourd'hui se périmé et aujourd'hui on mange. T'es tout le temps à respirer la bouffe. Le manger périmé, c'est n'importe quoi. Après même dehors on a jamais mangé ça, malgré on est sans papier, on est j'sais pas. Peut-être qu'on mange mieux que les policiers. Quand on a fait la grève, le policier est venu « ouais je vais manger votre manger, il est trop bon », zarma pour la rage pour nous. Et y a des policiers on dirait c'est des gamins walla.

La promenade c'est trop petite, en haut c'est fermé. Tu vois une cage des oiseaux ? C'est comme une cage des oiseaux. Tu vois le ciel mais y a la cage, c'est fermé partout. Y a qu'un couloir ; dans l'autre zone, jaune, non. T'as les gens dans les chambres, un en face d'une chambre, et y a quatre dans la chambre ; là il



" Ok, y'a pas de problème "

Témoignage de A., prisonnier au CRA de Lyon. Mars 2020.

« Comment ça s'est passé pour moi, je suis allé en prison, je suis venu jusqu'ici, et ce que je suis en train de vivre... là pour moi, tout est important.

Pour commencer, je suis venu le 15 juin 2019 en France. Donc du coup, le 18 je suis parti à la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, l'ADA¹ de Grenoble. Je suis parti là-bas pour me présenter, c'est-à-dire pour prendre un rendez-vous à la préfecture pour ma demande d'asile. Le 18, arrivé là bas, j'ai fait un entretien avec les gens de l'ADA, ils m'ont pris un rendez-vous pour la préfecture de Grenoble. Je devais me présenter là bas le 27 juin. Le 27, je me suis présenté au GUDA² de Grenoble, l'agent de la préfecture a relevé mes empreintes, après elle m'a dit : « Bon, Monsieur, on va vous placer en procédure qu'on appelle la procédure Dublin ». Comme moi je ne comprenais pas trop cela, je n'arrivais pas à me comprendre avec l'agent de la préfecture, je lui ai

dit : « Je vais demander des conseils à mon avocat. » Je lui ai demandé de me donner le document, elle m'a dit non, elle va garder la convocation, et ils vont garder aussi mes photos, et garder aussi mes empreintes. Alors je lui ai dit : « Ok, y'a pas de problème, donc je vais retourner à l'assoc', je vais parler avec eux comme ça ils vont m'orienter vers une avocate pour demander conseil. » Elle a dit : « Ok, y'a pas de problème », du coup je suis sorti de la préfecture.

Je suis parti à l'association, l'association m'a orienté vers une avocate. Donc je suis allé, je lui ai demandé, je lui ai expliqué quand je suis allé à la préfecture comment ça s'est passé là-bas. Elle m'a fait comprendre que bon y'avait pas de problème, que je pouvais repartir prendre un nouveau rendez-vous à la préfecture. Elle m'a demandé quel était mon projet en France, je lui ai expliqué, que j'étais en France pour continuer à faire mes études, et pouvoir rester ici pour vivre quoi, faire ma vie ici, pouvoir travailler et faire ma vie ici quoi. Donc elle m'a dit : « Ok y'a pas de problème, voilà ce qu'on va faire : vous allez partir Monsieur, vous allez essayer de prendre un autre

M., en France depuis deux ans, jeune Tunisien, est retenu et « confiné » au CRA de Lyon depuis le 15 avril. Dans ce témoignage du 6 mai, il raconte le transfert de force des 15 Musulmans de la zone jaune à orange le 27 avril, soit trois jours après le début du Ramadan, la grève de la faim en plein Ramadan menée du 2 au 5 mai par les sept Musulmans restant à cause des conditions d'enfermement dégradées : nourriture périmée, hygiène inexistante malgré la pandémie de coronavirus et actes de torture au mitard (à l'isolement) contre deux Musulmans faisant le Ramadan, dont un asthmatique. Témoignage disponible sur abaslescra.noblogs.org.

«

J'étais côté jaune et ils sont venus pour nous changer la cellule. Nous on n'a pas accepté parce qu'on était dans la promenade, grande, et nous on fait le Ramadan, on sort un peu dehors dans la promenade. On était je pense 15. Et on n'a pas accepté, on a dit qu'on change pas. Après est venu le renfort, on est rentré tous dans une chambre, et on a décidé que personne sort de la chambre. Ils sont venus avec toute la police. Ils sont venus avec des bombes à gaz, des matraques, boucliers. Bah en fait ils ont gazé tout le monde. Tout le monde est tombé. Il y avait quelqu'un d'asthmatique avec nous, il était trop mal. Après ils nous ont sorti un par un et nous ont amené dans l'autre zone, orange.

Le monsieur asthmatique a passé deux jours dans le mit. Ils ont frappé dans la tête, ils ont frappé partout. Et ils ont frappé un autre aussi, Marocain. Il a rien fait, il a parlé en arabe ils sont pris direct. Cette journée-là, ils ont dormi deux personnes dans le mitard.

Le Mitard ça veut dire, tu vois une cellule, tout seul, il y a rien. Et il te laisse tout seul dans le mitard, dans le noir. Et les mains sont attachées derrière, ils te mettent un masque pour que tu frappes pas ta tête, pour que tu te suicides pas. Il te met un casque parce qu'il sait que c'est un truc que t'as perdu la tête. Mêmes les chiens, excuse-moi, t'arrives pas à faire comme ça. C'est un truc de, trop.

En fait tu bouges pas. Tu dors comme ça, tu te débrouilles. Et genre quand tu te réveilles tu bouges mal, les menottes elles elles serrent. Après ils te retirent [le masque et les menottes] que pour manger. C'est ça le mitard. C'est trop chaud. En fait ils ont fait ça pour deux personnes. Je ne sais pas pourquoi mais ils ont fait ça exprès. Il a frappé et même là là là il a encore mal dans sa tête parce qu'ils ont frappé avec la matraque. Eux ils ont plus mal que nous.

Celui là qui est parti au mitard [asthmatique] il a deux enfants,

1. Association d'aide aux demandeurs d'asile.

2. Guichet unique pour demandeurs d'asile, à la Préfecture.



rendez-vous, comme ça même si on arrive à vous placer sous la loi qu'on appelle Dublin, on va essayer de voir si le juge va vous maintenir ici. On va essayer de faire un recours, pour voir si on va pouvoir vous maintenir ici pour que la France puisse s'occuper de votre demande d'asile. » Je lui ai dit : « Ok y'a pas de problème. » Du coup le 5, je suis retourné à l'ADA, ça c'était le 5 juillet, je suis parti là-bas, donc on m'a dit de revenir le 11. Le 11, je devais retourner là-bas pour reprendre les entretiens et prendre un rendez-vous pour la préfecture encore. Quand je suis parti le 5, on m'a dit de revenir le 11.

**" je lui ai expliqué,
que j'étais en
France pour conti-
nuer à faire mes
études, et pouvoir
rester ici pour
vivre quoi, faire
ma vie ici, pouvoir
travailler et faire
ma vie ici quoi "**

Sauf que la nuit du 8 juillet, j'étais avec un collègue à moi, on partait dans une épicerie de nuit, on s'est fait arrêter par une voiture, qui dit que c'était des policiers. Ils nous ont dit : « Messieurs, police » et du coup on s'est arrêtés et on a demandé si y'avait un problème et ils ont dit

3. Officier de police judiciaire.

oui, ils ont dit : « Vers 23 heures, il y a un couple qui s'est fait agresser par des personnes de type africain. » Nous, on leur a dit : « Là il est 2 heures du matin, nous on veut juste aller chercher des bières, on sait pas ce qui s'est passé là-bas, si y a un problème, peut-être vous pouvez appeler les gens qui ont été victimes, voir s'ils peuvent dire si c'est nous ou pas. » Donc ils ont dit : « Messieurs, on va aller au poste de police. C'est comme on vous a dit, il y a un couple qui s'est fait agresser. » « Ben non, vu qu'on vous a dit plusieurs fois que c'était pas nous ! » Ils ont insisté une seconde fois, finalement on est montés dans la voiture et on est partis. Donc ils nous ont ramenés là-bas, on y a passé la nuit.

Le lendemain, moi j'ai été appelé par l'OPJ³ pour mon audition. Quand je suis arrivé là-bas, il m'a demandé qu'est-ce qui s'est passé. Je lui ai expliqué comment ça s'est passé la nuit, je lui ai dit que moi j'étais avec un copain, à 2 heures du matin je partais dans une épicerie de nuit pour essayer d'acheter des bières, et du coup y'a une voiture de police qui nous a arrêtés, sous prétexte qu'il y a un couple qui s'est fait agresser par deux personnes de type africain dans le parc. Donc après il m'a demandé : « Où vous étiez à 23 heures ? » Je lui ai expliqué, donc, que j'étais avec des amis, je lui ai expliqué la même chose que je vous ai

dit. Il a dit : « Ok Monsieur, y'a pas de problème, on comprend que c'est pas vous, mais alors du coup vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français. » Je lui ai dit : « Non Monsieur, je ne suis pas en situation irrégulière. Quand je suis arrivé ici le 15, le 18 je me suis présenté directement à la la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, on m'a dit que j'avais 45 jours pour poser ma demande d'asile sur le territoire français. Donc du coup j'ai automatiquement pris un rendez-vous pour le 27. » Je lui ai même montré la convocation et tout ça, je lui ai dit : « Vous voyez les documents, le 27 j'étais là-bas, le 27 juin. Donc là, le 5 juillet je suis parti là-bas pour prendre rendez-vous, et je dois partir le 11 juillet pour aller prendre le rendez-vous pour la préfecture. Donc je suis en train de faire ma démarche administrative. » Il a dit : « Ok, y'a pas de problème. Depuis combien de temps vous êtes sur le territoire français ? » Je lui ai expliqué ce que j'ai dit, ça fait trois semaines, bientôt un mois, que je suis là. Il a dit : « Ok, y'a pas de problème. » Il a dit : « Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à quitter votre pays ? » Je lui ai expliqué les raisons qui m'ont fait quitter le pays. Après il a mentionné ça, il m'a dit : « Ok, y'a pas de problème, on

4. Il parle peut-être plutôt du commissariat.

5. Obligation de quitter le territoire français.

va continuer à vous garder là-bas, et après on viendra vous chercher, et on va emmener le dossier chez le juge, et le juge va décider qu'est-ce qu'il va faire. »

Donc du coup on m'a retourné dans la préfecture⁴ et on a continué à me garder là-bas. À 18 heures, on m'a appelé, on m'a dit : « Monsieur, on va vous notifier la fin de votre garde-à-vue. Vous avez une convocation au tribunal pour cette affaire de la nuit là », et il dit : « Mais à côté aussi vous avez une OQTF⁵ et une Interdiction de retour sur le territoire français pendant 2 ans . Mais si vous voulez contester cette mesure, vous pouvez aller voir un avocat, pour dire que vous n'êtes pas d'accord, et l'avocat va faire un appel. » Je lui ai dit : « Ok, y'a pas de problème », parce que moi je ne comprenais pas trop ce que cela voulait dire. J'ai dit : « D'accord, y'a pas de problème », j'ai pris le dossier, je suis parti à l'association qui s'occupe de notre demande d'asile, je leur ai montré, j'ai dit : « Vous savez, le 11 je devais venir ici pour prendre mon rendez-vous pour la préfecture. Mais du coup on m'a donné une obligation de quitter le territoire, sans délai de départ volontaire, avec une Interdiction de retour pendant une durée de 2 ans. » J'ai dit : « Mais je comprends pas. » Après, on m'a dit d'aller chez l'avocate pour faire l'appel pour les 48 heures.

verdict : si tu vas rester ici ou si tu vas être libéré.

Après on a -- s'ils te laisse ici dedans, s'ils te condamnent par exemple avec 28 jours -- tu as le droit de faire l'appel. L'appel ça se passe dans... pfff il est même pas en chambre. J'sais pas qu'est-ce qui est. Et là-bas tu es devant une télé ! pour entendre mal, pour rien compris ! C'est grave. Et après il te dit que tu vas attendre la réponse par exemple vers 16h - 17h... C'est comme ça l'ambiance des jugements. Il fait comme il veut ! Il écoute personne ! Et c'est pas les mêmes droits pour tout le monde. Quelqu'un sort, quelqu'un sort pas. Et quand on demande ils nous disent « t'as pas de chance », « t'as pas de chance de sortir »...

Vous avez une autre question ?

- *Non, est-ce que tu veux rajouter autre chose ?*

On a besoin que les gens nous aident ! Ça suffit ! On en peut plus ! Ça suffit ! On veut être comme tout le monde à côté de nos proches, notre famille. Parce que c'est, c'est, tout le monde, tout le monde souffre à ce moment, tout le monde ! On a peur, quand on sort qu'on trouve pas notre famille, par exemple, notre père, notre mère.

Et personne écoute. Personne écoute. C'est comme ça.

- *Est-ce que tu veux t'arrêter là ?*

Ça suffit ?

- *T'en penses quoi ?*

Ça change quoi ?

J'ai dit pour la grève. J'ai dit comment ça se passe.

Jpeux pas ! Jpeux pas dire tout ! Yen a plein de choses ! Tout ! Tout ! Tout ! Plein de choses !

Même pas les.. On a pas pour laver notre lit personnel ! Rien qui marche ici ! Rien qui marche ici, parce que les gens, c'est le confinement, les gens pfff.. Y'a pas ! Y'a rien ! Meme la femme de ménage elle elle vient pas. On est obligés de rester ici dedans, enfermés.

C'est comme ça la vie.

On mange trois fois par jour. Le matin, le déjeuner et le dîner. Après à 10h30 on est enfermés dedans. Et on a pas le droit de fumer dedans. Parce qu'on a pas de briquet dedans.

On a ... Nous sommes libres ! C'est vrai on n'a pas de papiers, on est réfugiés mais nous sommes libres ! On a commis aucune ... On n'a pas volé.. On n'a rien fait. Juste parce qu'on n'a pas de papiers on n'a pas de droits. Ici en France il faut que nous on souffre comme ça. C'est la prison.

Et après on attend, on attend, on attend, on attend, que quelqu'un fait quelque chose pour nous mais personne. Personne vient. C'est la vérité. »

Témoignages pendant le Covid-19

Le CRA de Lyon est loin d'être « fermé » comme le prétendait Forum réfugiés au début du confinement et après de nombreuses libérations. Le 11 avril 2020, une trentaine de personnes y sont enfermées encore, des personnes arrivent tous les jours, d'autres sont libérées. Voici le témoignage d'un prisonnier au CRA de Lyon.

« Bonjour tout le monde,

Je suis un retenu au centre administratif à Lyon, ça fait une semaine que je suis là. Ici y'en a une trentaine de personnes, de tous les âges.

Ici ya rien, ya rien qui marche.

On peut pas reçu de l'argent. On peut pas reçu des habits. On ... on a pas le droit de crier. On a pas le droit de demander une chose. On vit pareil comme les années 1800. L'hygiène est catastrophe, on a meme pas un shampoing. On a rien là.

Et après avec le personnel qui travaille ici, il dit que tout ya pas de chambre pour les gens qui sont restés ici plus que 4 jours. Parce que toujours du monde il sort d'ici. Y'en a des gens qui sortent, y'en a des gens qui restent pendant 28 jours, pareil que moi par exemple. Il dit que ya pas de chambre. C'est la même. C'est un jeu de casino, avec notre vie. Si on risque et on est touchés par la maladie c'est dégueulasse partout. Si quelqu'un a la possibilité pour faire un reportage, avec des médias ou... Parce que nous si on a... Si on a la possibilité on envoie et tout le monde va voir comment on vive ici.

On a essayé pour faire la grève, pour demander notre droit et on a rien gagné. Comme ça on a arrêté.

Avec le personnel, avec le forum, avec les infirmierEs, avec tout le monde qui travaille ici on pense qu'ils fait rien pour nous. Parce que c'est ça la vérité.

Ya rien fait. Et nous on est désespérés, ici. On a peur.

On a meme pas de télé. Y'en a des chambres qui en a la télé. Y'en a des chambres qui ont pas de télé. On a pas d'argent pour boire un café chaud le matin. Pour acheter un chocolat. C'est le pire du pire, c'est le pire. J'espère ça ça va bientôt finir. Que les autres gens ils souffrent pas comme nous.

Et je sais pas qu'est-ce que je peux vous raconter plus...

- Est-ce que tu veux parler des audiences ?

Oui. Les juges marchent comme ça. Quand on est venus ici il a dit que pour 48h vous allez voir le juge. Mais on ne voit personne ! Le premier jugement, on reçu juste un papier, avec le

- C'était à Lyon l'association ?

Non c'était à Grenoble. C'est quand tu descends la rue de Stalingrad. L'association se trouve là bas. C'est l'ADA. Tout le monde connaît l'ADA, c'est la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile majeurs sur Grenoble, ils passent à l'ADA, c'est l'ADA qui fait les entretiens, après ils prennent tout de suite un rendez-vous pour nous à la préfecture. Donc on se rend après à la préfecture. Le lendemain, quand on prend le dossier, le récépissé, on revient encore à l'ADA pour faire une domiciliation, comme ça tous les courriers de la préfecture, on vient les récupérer là-bas. Donc je suis parti, on m'a orienté vers une avocate. L'avocate m'a dit : « Ok, y'a pas de problème, on va faire le recours, mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi la préfecture vous a donné une interdiction, alors que vous venez d'arriver, vous avez à peine fait 3 semaines, vous n'avez même pas encore fait un mois, alors que vous avez 45 jours pour déposer votre demande d'asile. » Elle a dit : « On comprend pas mais on va essayer de faire une demande d'asile. »

Et vous savez, le lendemain, il y a un article qui est sorti dans le Dauphiné, c'est-à-dire deux heures après, la même nuit, des personnes de type africain ont été arrêtées suite à une

agression à l'encontre d'un couple. En fait les personnes ont fait une comparution immédiate et ont été directement condamnées pour des peines de six et huit mois de prison. Donc du coup je lui ai montré, je lui ai dit : « Maître, vous voyez, ce sont les mêmes faits qui m'ont été reprochés hier nuit », je lui ai dit : « Vous voyez, tout de suite après qu'on nous a emmenés en garde-à-vue, ils ont attrapé des personnes pour les mêmes faits. Alors qu'on leur avait expliqué que nous on ne connaissait pas, on ne savait même pas qu'est-ce qu'ils étaient là à expliquer quoi, on leur a dit que nous on partait juste dans une épicerie de nuit pour essayer de prendre des boissons. » Elle a dit : « Oui mais c'est pas possible qu'il y ait une même condamnation pour des personnes différentes. » Je lui ai dit : « Oui, c'est ce que je ne comprend pas. » Elle a dit : « Bon, là il faudra que l'on voie nous-mêmes et le préfet va vous expliquer qu'est-ce qu'il se passe pour ça. » Donc on a fait le recours dans les délais de 48 heures, donc l'audience devait se tenir le 25 septembre. Donc moi je ne pouvais plus faire une demande d'asile, j'avais une OQTF qui était là sans délai de départ volontaire, je ne pouvais plus poser une demande d'asile, donc j'étais bloqué quoi. Il fallait attendre l'audience pour pouvoir faire une nouvelle demande d'asile. Et par ailleurs, je ne pouvais pas être éloigné tant que je n'avais pas encore la décision du

tribunal administratif par rapport à ce recours-là. Donc je suis resté comme ça à Grenoble, je suis resté à attendre le jugement pour le 25 septembre.

Au mois de septembre, c'était le 8 septembre, j'étais avec mes collègues, nous étions venus prendre le tram, pour rentrer à la maison pour essayer de se faire à manger, il était 21 heures, et il y a eu des disputes dans le tram. Comme il y a eu des disputes dans le tram, ils ont appelé les policiers. Les policiers sont venus, ils nous ont trouvés dans le tram. J'étais avec mes amis, mes collègues, nous étions trois personnes. Ils ont demandé les papiers, mes collègues c'étaient des demandeurs d'asile, ils ont montré les récépissés, la police les a laissés partir. Ils m'ont demandé si j'avais des papiers, je leur ai donné la convocation du mois de juillet qui m'avait été notifiée. Je leur ai montré les papiers que j'avais, les papiers de l'ADA et tout ça, je leur ai dit que j'attends l'audience, que je suis en train de faire mes démarches administratives. Mais là pour l'instant, j'attends d'abord la décision du tribunal pour faire quoi que ce soit. Ils ont dit : « Monsieur, là, on va essayer de vous ramener au poste », ils ont dit : « Embarquez-le ». Ils m'ont embarqué, ils m'ont envoyé au poste et ils ont libéré mes amis, parce que moi, à défaut de récépissé, à défaut de papiers, on m'a embarqué, ils ont libéré les autres.

On m'a envoyé au poste de police, on m'a demandé qu'est-ce qui s'est passé dans le tram, j'ai expliqué. Après, ils m'ont dit que les policiers ont ramassé quelque chose à l'arrêt de tram, c'était un petit couteau.

" Ils m'ont embarqué, ils m'ont envoyé au poste et ils ont libéré mes amis, parce que moi, à défaut de récépissé, à défaut de papiers, on m'a embarqué, ils ont libéré les autres "

Et ils ont dit que ouais, que comme moi j'étais à l'arrêt de tram avec mes collègues, donc le petit couteau là nous appartenait. Qu'est-ce qu'on fait avec ça ? J'ai dit : « Moi je ne mange même pas avec un petit couteau, qu'est-ce que je vais faire avec ça ? Un petit couteau comme ça, ça m'appartient pas. » Ils ont dit : « Monsieur, vous savez que le port d'arme blanche est interdit ? » J'ai dit : « Mais ça ne m'appartient pas ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? C'est pas pour moi ! Si la police a ramassé quelque chose à l'arrêt de tram, comment vous voulez dire que ça, ça m'appartient ou ça appartient à un ami à moi ou quoi que ce soit ? Il y a plein de monde

P.-S.

Quelques jours avant ce témoignage, A. avait été conduit à l'aéroport par les policiers du centre de rétention. Entre 4 heures et 8 heures du matin, il avait attendu seul dans une cellule. Il n'avait ni billet, ni bagages enregistrés. Vers 8 heures, les policiers étaient venus le chercher en lui disant qu'il avait « raté son vol », et que, maintenant qu'il avait refusé une première fois l'expulsion, il serait conduit à son prochain vol sous escorte policière, c'est-à-dire entravé, menotté. Un second refus, quand il est possible, est passible de prison ferme. Une dizaine de jours plus tard, il a été déporté, alors même que ses démarches en justice pour contester son Interdiction de retour sur le territoire français de 2 ans, délivrée illégalement, sont toujours en cours, et qu'il est toujours en procédure de demande d'asile, en attente d'une audience à laquelle il ne pourra pas se rendre.

ciers ils vous le disent. Même quand vous discutez avec des policiers eux mêmes ils vous disent, « Forum ne fait rien. » Forum, ils sont là juste, ils ont des mots d'ordre. Ils ont des consignes. C'est-à-dire ils doivent respecter ces consignes-là, ou alors ils vont perdre leur boulot. Ils font rien. Ce sont des gens qui travaillent en quelque sorte pour la préfecture. C'est-à-dire ils font absolument rien. Ils sont là juste pour la forme. Pour ne pas qu'on dise que les gens sont retenus dans des conditions où ils ne peuvent même pas parler. C'est juste une mise en scène, c'est juste de la comédie, c'est rien, c'est pour la forme. On voit, c'est pas une association qui est là. Parce que moi j'ai connu les associations dont je vous parle par exemple, comme l'ADA, l'Association des Demandeurs d'Asile, comme la Cimade, et les autres associations, ça n'a rien à voir avec Forum ! Pour moi Forum c'est pas une association. C'est juste des gens qui sont là pour la forme. C'est des gens qui travaillent pour la préfecture. Ils jouent avec les gens, ils te forcent à faire des requêtes pour te plonger encore plus dans des problèmes. C'est-à-dire ils t'écrivent des requêtes, c'est-à-dire toi tu viens tu te présentes devant le juge. Après le juge t'explique, tu viens tu dis : « Mais attends je n'ai jamais parlé de ça avec Forum. » Tu viens tu demandes : « Monsieur, comment est-ce que vous avez pu écrire des choses comme ça, moi à aucun mo-

ment donné je n'ai expliqué ça. » Il dit : « Mais c'est tout ce qu'on peut faire pour vous, y a pas autre chose monsieur. » À un moment donné vous voyez même c'est lui qui vous dit : « Monsieur rentrez dans votre pays. » Mais attendez qu'est-ce que vous dites. Pourquoi vous venez me dire : « Monsieur pourquoi vous ne voulez pas rentrer dans votre pays. » Mais attendez vous êtes qui ? C'est une association ou c'est la préfecture en personne qui est là ? Il dit : « Ah Monsieur nous on peut rien hein, on vous dit ce qu'on peut faire... » Mais si vous ne voulez rien faire, mais il faut partir ! Alors nous on peut pas, vous commencez à discuter, automatiquement c'est la police pour vous dégager. C'est la merde. En fait c'est la merde quoi. Pour moi ici on vit pas en France, ça c'est pas la France. C'est pas vraiment l'image de la France, c'est pas vraiment l'image de la France qui se trouve ici. Ici c'est... C'est bizarre quoi. Pour moi ici c'est autre chose quoi. »

qui va dans les arrêts de tram ! » Ils peuvent pas ramasser quelque chose là-bas en disant que ça, ça m'appartient ou appartient à quelqu'un d'autre. J'ai dit : « Moi je connais pas ce qu'ils sont en train d'expliquer ». Ils ont dit : « Ben Monsieur, c'est le magistrat qui va déterminer votre situation. » J'ai dit : « D'accord, y'a pas de problème. »

Du coup, on m'a gardé là-bas, 48 heures de garde-à-vue. Je suis parti pour une comparution immédiate. Je suis venu là-bas [au tribunal], vous savez, pour les faits du 8 juillet, vous vous souvenez ? Pour ma première garde-à-vue. Et pour la deuxième là. Donc j'ai été jugé et condamné pour six mois de prison, alors que y'avait des personnes qui sont encore en prison pour le premier fait, là, pour ma première garde-à-vue. Des personnes qui ont causé ces affaires, des personnes dont les termes ont été reprochés, sont en prison pour les mêmes faits quoi. J'ai été condamné pour six mois. Pour ces faits-là, et pour port illégal d'armes. Le petit couteau qui a été retrouvé par les policiers à l'arrêt de tram, qu'ils ont pris, qu'ils ont ramené à la police en disant qu'ils ont ramassé ça à l'arrêt de tram où moi j'étais là-bas.

Donc je suis parti en prison le 10, à partir du 10 septembre 2019 j'étais incarcéré. Le 25, je devais attendre mon audience. Donc je suis resté en

prison, j'attendais toujours le jugement pour le 25. On m'a orienté vers ma conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation. Je leur ai demandé, j'ai dit : « J'attends une audience pour le 25, par rapport à ma situation administrative. » J'ai dit : « Moi je suis demandeur d'asile, comment ça va se passer ? Et est-ce que je peux faire une demande d'asile après l'audience ? » Elle m'a dit : « Non, tant qu'on ne connaît pas encore votre situation par rapport au jugement, Monsieur, malheureusement, on ne peut rien faire. » Je lui ai dit : « D'accord, y'a pas de problème. »

Donc le 25 septembre, l'audience s'est tenue, la requête a été rejetée. Lorsque la requête a été rejetée, j'ai appelé mon avocate, je lui ai demandé, j'ai dit : « C'est comment le jugement ? » Elle m'a dit : « Malheureusement, le jugement a été rejeté. Mais on va faire un recours, on va interjeter l'appel pour faire un recours au niveau du Tribunal Administratif de Lyon. » Elle a dit : « Tu vas essayer de voir la SPIP⁶, elle va te faire signer un dossier d'aide juridictionnelle. » Je lui ai dit : « D'accord, y'a pas de problème. » Donc j'ai signé le dossier d'aide juridictionnelle, elle a fait le recours pour moi. Actuellement, le recours il est toujours là, au niveau du Tri-

6. Conseillère du Service pénitentiaire de probation et d'insertion.

bunal, y'a pas encore eu de jugement là-dessus. Donc je suis resté comme ça en prison, je ne pouvais pas faire de demande d'asile. J'ai demandé à la SPIP qui disait que c'était pas possible, il faut attendre pour voir où en est ma situation administrative.

Donc le 17 octobre, j'ai été transféré de la Maison d'arrêt de Varcès pour le Centre pénitentiaire de Villefranche. Je suis resté au Centre pénitentiaire de Villefranche du mois d'octobre jusqu'au 25 janvier 2020. Mais le 9 janvier 2020, j'ai reçu un parloir avocats, un agent de la préfecture qui est venu me voir. Elle m'a trouvé et elle m'a dit : « Monsieur, en fait je travaille pour la préfecture du Rhône. C'est eux qui m'ont envoyé, ils voulaient vous entendre pour vous écouter, quoi, parce que le Préfet, suite à l'interdiction qui vous a été notifiée le 9 juillet par le Préfet de l'Isère, il veut vous éloigner, il veut vous mettre en centre de rétention pour pouvoir vous éloigner. » Elle dit : « Qu'est-ce que vous en dites ? » Donc je lui ai expliqué, je lui ai dit : « Madame, moi je suis venu ici pour faire une demande d'asile. » J'ai dit : « Dès que je suis venu, on m'a donné une OQTF, et j'ai fait le recours pour pouvoir toujours continuer à faire ma demande d'asile. » J'ai dit : « Actuellement, le recours il est au niveau du Tribunal Administratif de Lyon. » J'ai dit : « Moi je vous ai dit que je ne

peux pas rentrer au pays, car ma vie elle est menacée, elle est en danger là-bas. Je peux pas retourner dans ce pays là. » J'ai dit : « Mais si toutefois, après ces recours-là, si Monsieur le Préfet ne souhaite pas que je pose une demande d'asile ici, je peux retourner en Espagne, ou lui-même il peut me mettre dans un vol ou je ne sais quoi, pour que je retourne en Espagne, il y a pas de problème. Pour que je puisse continuer ma demande d'asile là-bas, parce que je suis venu par là-bas. Mais pouvoir dire que je vais aller au pays, je peux pas rentrer dans mon pays. Je peux pas retourner, je peux pas me mettre dans un vol, aller en direction d'un pays où je vais perdre tout de suite ma vie à l'arrivée à l'aéroport. Je peux pas faire ça. » Donc il a écrit ça, j'ai signé. Il m'a demandé si j'étais malade et tout ça. On m'a fait le point sur mon état de santé, elle a mentionné ça aussi. Elle est repartie.

Le 25 à ma levée d'écrous, l'agent de la préfecture est venu me voir, il a dit : « Monsieur, suite à l'interdiction qui vous a été notifiée, Monsieur le Préfet a décidé de vous mettre en rétention. » Il dit : « Vous avez 48 heures pour faire appel à cette décision. » J'ai dit : « Mais je ne sais pas dans quelle langue je vais décider de parler. Le 9 j'ai reçu au parloir avocats un agent de la préfecture. Je vous ai dit que je suis en situation de demande d'asile. Je ne

mot. C'est quelque chose comme ça. On n'a pas droit à la parole. Il faut s'écraser. Il faut se taire. Tes droits sont bafoués, tes droits sont violés. T'as droit à rien donc tu restes là. Et les policiers quant à eux, ils n'ont qu'un seul mot d'ordre : l'expulsion. Donc t'as droit à rien, t'es qu'un sans-papiers, t'es pire qu'un criminel. T'es vu comme... comme le mal. En fait tout ce qu'on voit en toi c'est le mal. On ne voit pas en toi un être humain qui peut parler. T'as droit à rien. Tu prendras rien. Tu es là vraiment comme étant le pire mal que les

gens n'ont jamais connu. On se demande des fois même, tu te demandes : « Je vis dans quel pays ? Je suis dans quel pays ? » C'est comme ça. Est-ce que c'est vraiment la France quand on dit voilà, c'est un pays de libertés, de droits, où la démocratie elle est réelle. Tu te dis, tu te poses même la question. Tu te

dis : « Mais c'est vraiment... c'est totalement... c'est paradoxe quoi ! » Ce que tu entends, ce qu'on te dit... Mais c'est pas la France comme ça. Ça c'est pas la France. Ça c'est... c'est complètement, c'est autre chose. C'est comme si on vivait dans un autre pays quoi, ou dans une autre planète. C'est totalement

opposé par rapport à ce qu'on dit, comme si on vivait pas en Europe quoi, ou en France. En fin de compte.

- Et l'association, elle essaie des trucs pour aider les prisonniers et prisonnières ?

" Disons que c'est du racisme quoi. Je le dis en un mot. C'est quelque chose comme ça. On n'a pas droit à la parole. Il faut s'écraser. Il faut se taire. Tes droits sont bafoués, tes droits sont violés. T'as droit à rien donc tu restes là. Et les policiers quant à eux, ils n'ont qu'un seul mot d'ordre : l'expulsion. Donc t'as droit à rien, t'es qu'un sans-papiers, t'es pire qu'un criminel. T'es vu comme... comme le mal. "

L'association Forum, c'est la pire merde qu'ils ont mis ici pour les détenus. Moi quand on me pose la question c'est ce que je vais dire. Ces gens-là, pour moi eux, ce n'est pas une association qui est là, c'est-à-dire pour essayer d'aider les gens dans leurs différentes démarches. Pour moi Forum ici, même les poli-

qui est en guerre. Où ma vie elle est en danger. Où... j'ai tout expliqué. Comment moi je vais faire à ce moment-là ? » Il a dit : « Vous reprenez un visa, vous revenez. » J'ai dit : « Arrêtez de prendre les gens pour des fous ! » J'ai dit : « Vous, travailleur de Forum, qui êtes là à m'expliquer des choses comme ça ? Mais tu imagines ce que tu m'expliques ? Hein ? Aller dans un pays qui est à la limite de la guerre civile là, où il y a la guerre ethnique, où ma vie elle est menacée, elle est en danger, je vais là-bas et je dois être représenté par un avocat, et si je suis reconnu réfugié comme ça, moi je vais prendre un visa pour revenir ? Mais attendez ? Vous prenez les gens pour des personnes qui ne connaissent rien ? C'est pas possible. » Du coup je suis sorti là-bas, je suis revenu. Du coup je suis dans cette situation jusqu'à présent. J'attends encore, je ne sais pas... ce que la préfecture va dire par rapport au recours que je dois faire. Parce que je suis en attente d'une date d'audience. Pour voir comment ça va se passer quoi.

Voilà pour l'instant je suis au centre de rétention. Maintenant je vois qu'ici bon, les droits des personnes sont violés. Pour moi ici le droit, on dit que juste les gens ils ont des droits mais c'est pas possible, c'est pas vrai. C'est qu'ici, quand la préfecture elle a décidé vraiment quelque chose, même si tu es dans la

vérité, même si tu es dans la raison, en fait t'as pas raison. C'est Monsieur le Préfet, c'est lui qui a le pouvoir. Il a la force. C'est lui qui décide en fait. C'est que pour toi, t'as pas la parole quoi. C'est-à-dire il faut que tu acceptes ce qui est là. C'est ce que je vois.

- Tu veux nous parler de comment c'est dans le centre, la vie là-bas, les conditions ?

En fait le centre c'est n'importe quoi. C'est-à-dire que ici, c'est pire que la prison. Ils ont juste dit un centre de rétention, mais c'est comme une déchetterie ici. C'est... En fait les gens sont retenus dans des conditions vraiment bizarres. Quelle que soit la façon dont tu expliques ça à quelqu'un, tant que la personne n'a pas l'accès pour venir voir... Si vous comprenez bien, il faut essayer de tout faire pour que vous-mêmes, les associations qui sont là, qui veulent vraiment voir ce qui se passe dans le centre, puissent avoir l'accès pour pouvoir venir à l'intérieur. Pour voir ce qui se passe. C'est tellement bizarre, c'est tellement inhumain les conditions de rétention. C'est... comme on peut même pas expliquer à une personne. C'est-à-dire c'est des tortures psychologiques... C'est pire que la prison ce qui est là. C'est pire que la prison. Disons que c'est du racisme quoi. Je le dis en un

" Je peux pas retourner, je peux pas me mettre dans un vol, aller en direction d'un pays où je vais perdre tout de suite ma vie à l'arrivée à l'aéroport. Je peux pas faire ça "

peux pas retourner dans mon pays. Si Monsieur le Préfet veut me mettre en rétention y a pas de problème, je vais retourner en Espagne. Je ne suis pas contre sa décision. C'est normal, c'est lui qui sait. Mais si toutefois il veut pas que je sois dans une situation de demande d'asile moi je vais partir, c'est pas un problème. Mais ce que je dis c'est que je ne peux pas partir en Guinée. Je ne peux pas retourner dans ce pays-là où ma vie est menacée, où ma vie est en danger, où je peux perdre ma vie tout de suite là, dès mon arrivée à l'aéroport. C'est pas possible quoi. » Il a dit : « Mais Monsieur vous pouvez contester cette décision-là, arrivé au centre de rétention. » Je lui ai dit : « Ok, y a pas de problème. » Comme je le connais pas, j'étais là y avait les gendarmes et tout ça, je suis monté, on m'a menotté, je suis venu en centre de rétention.

Arrivé au centre, tout de suite je suis parti voir Forum⁷. pour essayer de contester cette décision. Donc Forum a fait une requête pour moi. Deux jours après je suis parti au Juge des Libertés et de la Déten-tion. Le Juge des Libertés m'a dit : « Monsieur, malheureusement les avocats sont en grève. Vous ne pouvez pas avoir d'avocat, et si vous ne souhaitez pas être jugé aujourd'hui, on peut renvoyer à demain, mais ça n'aura changé à rien, demain de toute façon vous serez jugé de la même façon. » Je lui ai dit : « Ok, y a pas de problème. » Je lui ai dit : « Je souhaite le renvoi du jugement jusqu'à demain, comme ça, comme il n'y a pas d'avocat, que je puisse voir mes dossiers bien, pour regarder mes dossiers. » Donc on m'a rendu mes dossiers et je suis venu ici, regarder mes dossiers. Je suis parti à Forum, j'ai regardé avec eux. J'ai lu et regardé le dossier. J'ai dit : « Il y a plein d'erreurs dans mes dossiers, on me juge, mais c'est-à-dire c'est comme si c'est pas la personne là qui est en face qu'on est en train de juger. Vous imaginez ? Regardez tout ce qui est écrit. "Monsieur tel, il a fait un an sur le territoire français, il ne peut pas justifier ses moyens de subsistance. Donc suite à ça on lui met une OQTF. Le comportement de Monsieur est une menace à l'ordre public." »

7. Forum Réfugiés.

" Il y a plein d'erreurs dans mes dossiers, on me juge, mais c'est-à-dire c'est comme si c'est pas la personne là qui est en face qu'on est en train de juger "

J'ai dit : « Mais attendez, c'est quoi ça. » J'ai dit : « Mais attendez c'est pas ma personne qu'ils sont en train de juger dans ce document-là. » Je parle comme ça avec les gens de Forum. Je dis : « Ils sont totalement à côté de la plaque ! C'est pas ma personne ! » Ils m'envoient en prison pour défaut de papiers. C'est-à-dire je fais la prison de personnes déjà qui sont encore en prison. On me renvoie en centre, on met plein d'erreurs dans mes dossiers, pour me juger avec ça. Mais je dis : « C'est pas possible. »

Donc j'ai appelé les associations qui sont dehors, les associations qui s'occupent de nos demandes d'asile et tout ça quand on vient sur Grenoble. J'ai appelé l'ADA. La maison des associations ça s'appelle ADA. L'Accueil des demandeurs d'asile. Ça se trouve à la caserne de Bonne. Donc j'ai appelé, il y a une femme là-bas qui s'appelle Sophie⁸, je l'ai appelée, j'ai discuté avec elle. Elle

m'a dit : « Mais la préfecture te connaît bien. C'est la mauvaise foi de la préfecture pour pouvoir te garder là-bas et continuer vraiment à te faire chier. » J'ai dit : « Oui, mais moi je comprends pas pourquoi ils continuent toujours à me garder, à vouloir me bloquer par rapport à ma demande d'asile et autres choses. » Après elle m'a ramené tous les documents que j'avais quand j'avais fait des démarches là-bas. J'ai appelé aussi l'ADA, qu'ils me prennent des rendez-vous, ils m'ont ramené les convocations et tout ça à la préfecture. C'est-à-dire pour aller faire ma carte vitale, pour ma domiciliation et tout ça. On m'a envoyé tout ça.

Donc le lendemain je suis parti [au tribunal], on m'a prolongé de 28 jours. J'ai essayé de parler mais le juge m'a pas écouté. J'ai fait un appel pour aller à la Cour d'appel. À la Cour d'appel, la décision a été maintenue. Ils ont dit qu'il n'y a pas d'irrégularité dans la décision qui a été rendue par le Juge des Libertés et de la Détention. Donc quand je suis revenu, je leur ai dit : « Ok, est-ce que je peux continuer alors à faire ma demande d'asile ? Parce que j'étais en train de faire ma demande d'asile dehors. » Ils m'ont dit : « Oui y a pas de problème c'est votre droit de faire la demande d'asile. » Du coup j'ai fait la demande d'asile. Le

8. Les prénoms ont été modifiés.

cinquième ou sixième jour, j'ai été convoqué par l'OFPRA⁹.

L'OFPRA c'est dans une petite chambre ici. C'est en vidéoconférence. C'est direct, c'est une caméra, je suis là, y a un officier de l'OFPRA qui me pose des questions. Je lui explique ma situation et tout ça. Donc on a fait une vidéoconférence. Donc après, ils m'ont dit d'attendre trois ou quatre jours. En principe on m'avait dit c'est 96 heures la réponse. Donc j'ai attendu. Après la requête a été rejetée. Donc j'ai fait un recours au niveau de la CNDA¹⁰ parce qu'on m'avait dit que j'avais un mois pour pouvoir faire un recours par rapport à cette décision de l'OFPRA. Du coup j'ai fait un recours au niveau de la CNDA. Mais quand j'ai fait la demande d'asile, Monsieur le Préfet m'a notifié que malgré que j'aie fait une demande d'asile, qu'il va continuer toujours à me maintenir en rétention. L'examen de ma demande d'asile et tout ça, à faire ici. Que j'ai fait la demande d'asile juste pour faire un obstacle à la demande d'éloignement. Donc j'ai contesté cette décision. Parce que c'est une situation qui n'était pas tout à fait... C'est pas fondé, c'est pas motivé, c'était pas vrai ! Donc je leur ai amené tout le dossier, j'ai mis tout le dossier, j'ai contesté cette déci-

9. Office français de protection des réfugiés et apatrides.

10. Cours nationale du droit d'asile.

sion, nous sommes allés au Tribunal Administratif. Le juge il a vu tout. Il a vu toutes les preuves. Toutes les preuves qui étaient là, que vraiment le Préfet lui-même en personne était dans des erreurs. Il est dans les erreurs. Sincèrement quoi ! C'est pas parce que c'était Monsieur le Préfet... oui il a le pouvoir. Mais c'est un être humain comme tout le monde ! Il fait des erreurs, il était dans des erreurs. Et ma requête a été rejetée. Donc je leur ai dit : « Mais je comprends pas pourquoi ils continuent toujours à me garder en rétention. » Du coup le recours que j'ai fait au niveau de la CNDA, j'ai reçu ma lettre d'enregistrement de la CNDA. Donc là j'attends une nouvelle date d'audience.

Quand j'ai récupéré la lettre d'enregistrement je suis allé directement voir l'association Forum. Je leur ai expliqué, il y a un travailleur là-bas qui m'a dit, même avec cette lettre d'enregistrement ça n'empêche pas la préfecture de m'éloigner. Je leur dis : « Mais si toutefois la préfecture m'éloigne, le jour de l'audience, qui est-ce qui va me représenter ? » Il m'a dit c'est un avocat. C'est mon avocat qui s'est occupé du recours. J'ai dit : « Et si l'avocat qui me représente est là-bas, et si ce jour-là ils arrivent à me donner le statut de réfugié, ils m'accordent la protection, alors que moi je ne suis pas là, que je suis... éloigné dans un pays